



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**ET CONSULTATION ÉCRITE**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-303**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 :

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le premier projet de règlement n° 1275-303 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :**

- **modifier la classe d'usage Industrie de prestige (I1) pour ajouter la notion de valeur ajoutée et soustraire certains usages contraignants;**
- **modifier la classe d'usage Industrie mixte (I2) pour ajouter certains usages qui ont été soustraits de la classe I1**

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 21 mars 2022, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, toute assemblée publique de consultation doit être accompagnée d'une consultation écrite annoncée au préalable par le présent avis public.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit au bureau de la municipalité, au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6 ou par courriel à [greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](mailto:greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca), et être reçus au plus tard le 21 mars 2022 à 15 h.

5. Le projet de règlement n° 1275-303 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
6. Ce projet de règlement n° 1275-303 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

**Note explicative du Règlement n° 1275-303**

Le règlement n° 1275-303 a pour objet de réviser certaines normes et dispositions comprises à la réglementation actuelle.

Par conséquent, le règlement vient :

- modifier la classe d'usage Industrie de prestige (I1) pour ajouter la notion de valeur ajoutée et soustraire certains usages contraignants;
- modifier la classe d'usage Industrie mixte (I2) pour ajouter certains usages qui ont été soustraits de la classe I1.

En vertu de l'article 123 de la LAU (art. 113, par. 1<sup>o</sup>), ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation des personnes habiles à voter, soit, pour des fins de réglementation, classifier les constructions et les usages et, selon un plan qui fait partie intégrante du règlement, diviser le territoire de la municipalité en zones.

**Service de l'aménagement du territoire**  
**22 février 2022**

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique ou écrite;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

Carte – Zones concernées

